

Initiative populaire fédérale

«pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les articles 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976¹⁾ sur les droits politiques;

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 22 mai 1996 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes»²⁾,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces, l'initiative populaire fédérale «pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes» a abouti, les 100'000 signatures valables exigées par l'article 121, 2^e alinéa, de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 119'372 signatures déposées, 116'636 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative, Parti écologiste suisse, secrétariat général: M. Felix Wirz, Waisenhausplatz 21, 3011 Berne.

4 novembre 1996

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération,
François Couchepin

1) RS 161.1

2) FF 1994 V 398

Initiative populaire fédérale
«pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	32392	772
Berne	15329	217
Lucerne.....	5633	52
Uri	337	40
Schwyz	771	18
Unterwald-le-Haut.....	144	2
Unterwald-le-Bas	359	14
Glaris	831	5
Zoug	999	8
Fribourg.....	805	34
Soleure.....	2944	90
Bâle-Ville	4631	3
Bâle-Campagne.....	4033	109
Schaffhouse.....	973	19
Appenzell Rh.-Ext.....	748	19
Appenzell Rh.-Int.....	71	0
Saint-Gall	6024	163
Grisons	1140	51
Argovie.....	5734	77
Thurgovie	5307	495
Tessin	1755	21
Vaud	9086	276
Valais.....	594	12
Neuchâtel.....	3068	24
Genève.....	10670	167
Jura	2258	48
Suisse	116'636	2'736